

**Projet de loi n° 7 visant à réduire la bureaucratie, à  
accroître l'efficacité de l'État et à renforcer  
l'imputabilité des hauts fonctionnaires**

CFP-014M  
C. P. PL 7  
Loi réduire bureaucratie,  
accroître efficacité de l'État,  
imputabilité hauts fonctionnaires

Mémoire présenté

Par

Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières



Mouvement  
Action-Chômage  
Trois-Rivières

Mémoire présenté à la Commission des finances publiques

Le 24 novembre 2025

## **PRÉSENTATION**

Depuis 1979, le Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières (MAC) est un organisme de défense collective des droits qui œuvre dans le respect des principes de l'action communautaire autonome (ACA). Il constitue un lieu d'entraide, de mobilisation et de soutien pour les chômeuses et chômeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Par ses activités de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement, le MAC contribue à renforcer l'autonomie des personnes sans emploi, à défendre leurs droits et à revendiquer un régime d'assurance-emploi plus juste et plus équitable.

Porté depuis ses débuts par l'engagement de militantes et de militants bénévoles, l'organisme accueille comme membres toutes les personnes adhérant à ses principes. Ces membres peuvent participer à l'assemblée générale annuelle, recevoir gratuitement certains services et bénéficier d'une information régulière sur les enjeux qui les concernent.

En collaboration avec divers organismes communautaires et syndicats, le MAC travaille à faire entendre la voix des personnes sans emploi, à améliorer les conditions de vie de la population, à lutter contre la pauvreté et à contribuer à une transformation sociale durable.

Son action est rendue possible, entre autres, grâce au soutien de Centraide, du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) ainsi que de plusieurs communautés religieuses (CRCQ).

Le Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières (MAC-TR), organisme de défense collective des droits actif depuis plus de 40 ans, souhaite exprimer sa ferme opposition à la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), telle que prévue au chapitre IV (titre II) du Projet de loi n° 7.

En tant qu'organisme régional œuvrant auprès des personnes prestataires de l'assurance-emploi et d'autres programmes publics, nous constatons quotidiennement l'importance de disposer d'une **structure de financement indépendante, stable et protégée** pour mener à bien notre mission : défendre les droits socioéconomiques des personnes exclues du marché du travail et dénoncer les décisions gouvernementales qui portent atteinte à ces droits.

### **Aux membres de la Commission,**

Le Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières souhaite, par la présente, exprimer sa ferme opposition à la fusion du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) avec le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), telle que prévue au chapitre IV (titre II) du Projet de loi n° 7. Nous demandons le maintien du FAACA comme fonds autonome relevant de la Loi du ministère du Conseil exécutif, afin de préserver les acquis déjà fragiles de l'action communautaire autonome et, plus particulièrement, ceux essentiels aux organismes œuvrant en défense collective des droits comme le nôtre.

---

## **1. Considérations générales**

### **1.1 Une menace directe à l'autonomie de l'action communautaire autonome**

La fusion envisagée compromet les fondements mêmes de la reconnaissance accordée à l'action communautaire autonome (ACA) dans la Politique gouvernementale de 2001 et son Cadre de référence de 2004.

Le FAACA est l'un des rares mécanismes institutionnels conçus pour protéger l'autonomie politique des organismes dont le rôle implique parfois de **critiquer ouvertement des mesures gouvernementales**. Pour un organisme comme le MAC-TR, qui analyse les politiques d'assurance-emploi, s'oppose à des réformes injustes et accompagne les personnes lésées dans leurs démarches, cette indépendance est indispensable.

---

## **2. Considérations particulières**

### **2.1 Deux logiques de financement incompatibles**

Le FAACA et le FQIS reposent sur deux philosophies distinctes :

- **FAACA** : financement à la mission globale, reconnaissance nationale, protection de l'autonomie politique, soutien à la défense collective des droits.
- **FQIS** : financement par projets, initiatives ponctuelles liées aux priorités gouvernementales, gestion régionale.

Pour le MAC-TR, dont le travail s'inscrit dans un accompagnement au long cours et une analyse continue des politiques publiques, l'approche par projets ne peut en aucun cas remplacer un financement de mission stable. Fusionner ces fonds revient à mélanger deux conceptions diamétralement opposées du rôle du communautaire, au détriment de la défense collective des droits.

---

## 2.2 Perte de neutralité institutionnelle

La neutralité du FAACA est une protection essentielle permettant aux organismes de défense des droits de **critiquer sans crainte de représailles**. En intégrant le FAACA au FQIS, cette distance critique disparaît.

Pour le MAC-TR, cette perte est particulièrement préoccupante. Notre organisme doit souvent contester des décisions publiques : fermetures de bureaux, durcissements de l'assurance-emploi, délais administratifs, erreurs systémiques, aide sociale, régie des rentes. La possibilité d'exercer cette vigilance repose sur la certitude que notre financement ne dépend pas du ministère dont nous critiquons les décisions.

---

## 2.3 Dilution de la mission de défense collective des droits

Le futur FQISAC regrouperait action communautaire autonome, initiatives sociales et même aide humanitaire internationale sous la Loi visant à lutter contre la pauvreté.

Une telle structure élargie dilue la spécificité de la défense collective des droits. Le rôle critique d'organismes comme le nôtre — un rôle de **contre-pouvoir** — pourrait facilement être relégué à un volet secondaire dans un ensemble d'objectifs beaucoup plus larges.

Pour un organisme local ancré dans son milieu comme le MAC-TR, cela signifie une réduction potentielle de notre capacité :

- à surveiller les transformations du régime d'assurance-emploi,
- à défendre les personnes exclues du marché du travail,
- à analyser et dénoncer les injustices systémiques,
- à mobiliser la population sur ses droits socioéconomiques.

---

## 2.4 Une rupture de l'engagement gouvernemental

Présenter cette fusion comme un simple exercice d'efficacité administrative revient à subordonner l'autonomie politique de l'ACA à des impératifs de gestion.

Pour le MAC-TR, qui porte depuis des décennies la voix des personnes les plus vulnérables face aux institutions, ce projet constitue une rupture avec l'engagement formel de l'État envers la Politique de reconnaissance de l'ACA. Ce geste fragilise la confiance entre les organismes de défense des droits et le gouvernement, car il remet en question la protection la plus fondamentale accordée par cette Politique : la garantie d'un espace critique libre.

---

Pour l'ensemble du mouvement communautaire, mais aussi très concrètement pour le Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières, le maintien du FAACA comme structure indépendante relève non seulement du respect d'un engagement historique, mais d'une condition essentielle pour continuer de défendre efficacement les droits socioéconomiques des personnes qui se heurtent quotidiennement aux mécanismes institutionnels.

Nous demandons donc au gouvernement :

1. **De maintenir le FAACA comme fonds autonome**, relevant de la Loi du ministère du Conseil exécutif.
2. **De préserver intégralement la reconnaissance spécifique** de la défense collective des droits.
3. **De renoncer à la fusion proposée** dans le Projet de loi n° 7 et d'engager un dialogue réel avec les organismes de défense des droits.

Le MAC-TR réitère son attachement à une société plus juste, où les organismes communautaires autonomes peuvent exercer pleinement leur rôle critique, indispensable à toute démocratie en santé.